

REUNION BE VISIO

lundi 14 MARS 2022

Membres Présent(s)	CORDIER Yves, DE JAEGERE Laurence, DESMET Joëlle, DUPONT Anne-Charlotte, GEFFROY Christine, GOSSE Cédric, LEGRAND Christophe, SAEZ Eric, SERRANO Didier
Invité(s) à titre consultatif	FRITSCH Guillaume, Benjamin MAZE, SAINT JEAN Bernard, Dominique SAGARY, SOUIOUNOV Sabina, ZIMMER Stéphane
Absent(s) excusé(s)	MENTRE Loic

Plus de la moitié des membres du Bureau Exécutif étant présents, dont le Président et au moins le Secrétaire Général ou la Trésorière Générale, le Président Cédric GOSSE, souhaite la bienvenue aux participants et ouvre la séance.

- | | |
|---------------------------------------------------------------------------------------------------------|----------|
| 1. Proposition de règlement intérieur de la CNA | 1 |
| 2. Proposition d'évolution des forfaits d'arbitrage / officiels (montants, personnes concernées) | 1 |
| 3. Proposition d'évolution du forfait applicable pour les arbitres internationaux | 2 |

1. Proposition de modification du règlement intérieur de la CNA

Le BE s'est prononcé sur les propositions suivantes de modification du règlement intérieur de la Commission Nationale d'Arbitrage :

Proposition de modification	Décision du BE
<u>Titre de la commission</u> : Commission Nationale des Officiels et d'Arbitrage (CNOA)	validée à l'unanimité
<u>Article 1</u> : évolution des missions de la CNOA "La commission nationale des officiels et d'arbitrage, dénommée C.N.O.A., est un organe statutaire de la fédération tel que défini dans ses statuts au chapitre 2.4.1.	validée à l'unanimité

<p>Les missions de la commission nationale des officiels et d'arbitrage sont les suivantes :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● Proposer le cadre général de fonctionnement du corps des officiels et des arbitres et veiller à son respect ; ● Effectuer auprès des Commissions Régionales d'Arbitrage toutes les communications et informations nécessaires liées à l'arbitrage ; ● Mettre en oeuvre toutes les réunions essentielles au fonctionnement de la Commission ; ● Définir les obligations des Commissions régionales d'Arbitrage ; ● Elaborer la filière de formation du corps des officiels nationaux et des arbitres régionaux ; <ul style="list-style-type: none"> ○ Mettre en œuvre les programmes de formation de tous les niveaux de classification des officiels nationaux et des arbitres régionaux ; ○ Assurer la formation des Officiels Nationaux et des Animateurs de Formation ○ Organiser l'évaluation et le cursus des Officiels Nationaux ; ● Mettre en application et harmoniser la mise en œuvre des Réglementations Sportives régissant le déroulement des épreuves agréées par la fédération ; ● Gérer le fonctionnement des officiels nationaux ; ● Accompagner le cursus des officiels internationaux et leur nomination sur les épreuves internationales ; ● Assurer la mise en place des calendriers de nomination des Officiels nationaux pour toutes les Épreuves Nationales ; ● Définir les tâches des Officiels Nationaux sur les Épreuves Nationales ; ● Etre force de proposition dans l'évolution de la Réglementation Sportive et de la Réglementation des Épreuves Nationales régissant le déroulement des épreuves agréées par la fédération ; ● Proposer pour validation les tarifs d'indemnisation des Officiel Nationaux. 	
<p><u>Article 2 : ajout d'incompatibilités</u></p> <p>2.1. - Présidence de la Commission Nationale des Officiels et d'Arbitrage [...] De plus, le Président de la Commission ne peut pas être un élu du Conseil d'Administration et du Bureau Exécutif Fédéral.</p> <p>2.2. - Composition de la Commission Nationale des Officiels et d'Arbitrage [...] La fonction de membre de la Commission Nationale des Officiels et d'Arbitrage est incompatible avec les fonctions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> ● membre du Bureau exécutif Fédéral ; ● membre d'un organe disciplinaire national ; ● salarié de la fédération ou d'un de ses organes déconcentrés. 	<p>refusée à l'unanimité</p>

<p><u>Article 4 : ajout d'incompatibilités</u></p> <p>4.2. - Composition de la Commission Régionale d'Arbitrage [...]</p> <p>La fonction de membre d'une Commission Régionale d'Arbitrage est incompatible avec les fonctions de :</p> <ul style="list-style-type: none"> • membre de la Commission disciplinaire de Ligue ; • salarié de la Ligue. 	<p>refusée à l'unanimité</p>
<p><u>Article 6 : ajout d'incompatibilité</u></p> <p>Pour des raisons de neutralité, les fonctions suivantes sont incompatibles avec la mission d'arbitres :</p> <ul style="list-style-type: none"> • Président de la Fédération Française de Triathlon, • Membre du Bureau Exécutif Fédéral, • Président de Ligue, • Salarié de la Fédération. 	<p>validée à l'unanimité</p>

Le BE a également validé à l'unanimité les tableaux de classification des officiels nationaux et officiels référents nationaux suivants :

Niveau de Classification	Conditions d'accès	Acquisition du Niveau			
		Conditions d'acquisition et de maintien du niveau		Validation du niveau	
Officiel National Niveau 2 ON 2	Être licenciés FFTRI "Clubs" ou Individuel + Être validé de niveau ON1 + à N+3 de l'année de classification Être validé de niveau PN2 ou PN1 et ayant officié en tant qu'AP au moins sur 3 épreuves régionales	Effectuer au minimum 3 arbitrages régionaux par année civile Ou Au moins 1 arbitrage régional + présidence CRA ou éducateur/entraîneur de clubs ou président d'une commission nationale ou membre bureau d'une ligue ou président d'un club ou organisateur d'une épreuve FFTRI dans l'année N ou ayant effectué dans l'année N au moins 2 missions d'officiel national – Délégué Technique Référent ou au moins avoir été nommé une fois dans l'année N comme TD par World Triathlon	Formations : Suivre UF0 chaque année, la formation arbitrage ou avoir animé la formation régionale de sa ligue d'appartenance Avoir suivi les formations suivantes UF 3 LES REGLEMENTS SPECIFIQUES LIES A L'ORGANISATION et au DÉROULEMENT DES ÉPREUVES NATIONALES F.F.Tri UF5 Gestion d'une équipe d'officiels et exposé de course UF6 GESTION LOGISTIQUE DE L'ÉVÈNEMENT niveau 2 UF9 Formation aux arbitres sensibilisant à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent (dans les 4 années suivant l'entrée en cursus national)	1ère année : Officier au moins sur 3 vacations nationales 2ème année : Officier au moins sur 3 vacations nationales dont au moins une comme DT Adjoint	Le passage au niveau supérieur par un jury nommé annuellement par la C.N.O.A. , au minimum, en fin de la 2ème année d'exercice dans le niveau 2 En présentant Le bilan d'activités des 2 années et la description d'un suivi d'une épreuve effectuée comme DT Adjoint + En ayant obtenu au moins 80% de réussite aux résultats d'une évaluation terrain + En ayant obtenu au moins 80% de réussite aux résultats du dossier technique traité pour la validation du niveau
		Participer à la réunion annuelle des Officiels Nationaux Après 2 années minimum d'activités, avoir acquis les compétences du niveau ON2 en fin de saison	Le niveau de classification : → est perdu si l'une des conditions de maintien de classification n'est pas respectée ou après 2 années d'interruption d'arbitrage ou si l'officiel est pénalisé par une sanction → doit être validé tous les 4 ans		

Niveau de Classification	Conditions d'accès	Acquisition du Niveau			
		Conditions d'acquisition et de maintien du niveau			
Officiel National Niveau 3 ON 3	Être licenciés FFTRI "Clubs" ou Individuel + Être validé de niveau ON2 + <u>à N+3 de l'année de classification</u> Être validé de niveau PN1 et ayant officié en tant qu'AP au moins sur 3 épreuves régionales	Effectuer au minimum 3 arbitrages régionales par année civile Ou Au moins 1 arbitrage régional + présidence CRA ou éducateur/entraîneur de clubs ou président d'une commission nationale ou membre bureau d'une ligue ou président d'un club ou organisateur d'une épreuve FFTRI dans l'année N ou ayant effectué dans l'année N au moins 2 missions d'officiel national – Délégué Technique Référent ou au moins avoir été nommé une fois dans l'année N comme TD par World Triathlon	<u>Formations :</u> Suivre UF0 chaque année, la formation arbitrage ou avoir animé la formation régionale de sa ligue d'appartenance <u>Avoir suivi les formations suivantes :</u> UF 7 Comment communiquer facilement, simplement, efficacement ? Comment gérer une situation difficile et/ou imprévue? UF 8 Spécificités du paratriathlon UF 9 Formation aux arbitres sensibilisant à la lutte contre l'arrêt cardiaque et aux gestes qui sauvent <i>(dans les 4 années suivant l'entrée en cursus national)</i>	Officier au moins sur 3 vacations nationales 1ère année : Officier au moins sur 4 vacations nationales dont au moins deux comme DT référent 2ème année :	Le maintien au niveau est validé tous les 4 ans d'exercice par un jury nommé annuellement par la C.N.O.A. en fin de la 2ème année d'exercice En présentant Le bilan d'activités des 2 années et la description d'un suivi d'une épreuve effectuée comme DT Référent + En ayant obtenu au moins 85% de réussite aux résultats d'une évaluation terrain + En ayant obtenu au moins 85 % de réussite aux résultats du dossier technique traité pour la validation du niveau
		Participer à la réunion annuelle des Officiels Nationaux	Après 2 années minimum d'activités, avoir acquis les compétences du niveau ON3 en fin de saison		
		Le niveau de classification : → est perdu si l'une des conditions de maintien de classification n'est pas respectée ou après 2 années d'interruption d'arbitrage ou si l'officiel est pénalisé par une sanction → doit être validé tous les 4 ans			

Niveau de Classification	Conditions d'accès	Acquisition du Niveau		
		Conditions d'acquisition et de maintien du niveau		Validation du niveau
Officiels RÉFÉRENTS	Être licenciés FFTRI "Clubs" ou Individuel Être au minimum officiel national - Niv. 3 depuis au moins 2 années pour co-animer et officiel national - Niv. 3 depuis au moins 2 années pour animer et réaliser des évaluations terrains.	Maîtriser la Réglementation Sportive Fédérale et des Épreuves Nationales Connaître parfaitement les missions des officiels nationaux	Participer au moins tous les 4 ans à la formation des référents nationaux proposée par la C.N.O.A. 1. Conception d'une action de formation 2. Création de critères et d'indicateurs ainsi que des outils de recueil des données, et d'analyse des résultats. 3. Techniques d'entretien et de partage des outils et des informations	Obtenir un taux de réussite d'au moins 85% à l'évaluation théorique réalisée en fin de formation nationale
		Effectuer au minimum 3 arbitrages régionales par année civile Ou Au moins 1 arbitrage régional + présidence CRA ou éducateur/entraîneur de clubs ou président d'une commission nationale ou membre bureau d'une ligue ou président d'un club ou organisateur d'une épreuve FFTRI dans l'année N ou ayant effectué dans l'année N au moins 2 missions d'officiel national – Délégué Technique Référent ou au moins avoir été nommé une fois dans l'année N comme TD par World Triathlon	Effectuer l'évaluation théorique proposée tous les 4 ans par la C.N.O.A.	
		Le niveau de classification est perdu si l'une des conditions de maintien de classification n'est pas respectée ou après 2 années d'interruption de missions de référents		

2. Proposition d'évolution des rémunérations forfaitaires des officiels

Le BE a validé à l'unanimité le tableau des rémunérations forfaitaires suivantes :

TABLEAU DES RÉMUNÉRATIONS FORFAITAIRES

Officiels Nationaux						
Délégué Technique* (y compris pour les raids)	Délégué Technique Adjoint*	Référent* (évaluateur d'arbitre)	Classificateur*	Arbitre de course*	Officiel National Arbitre*	Officiel Arbitre Régional* en renfort
120 €	100€	120 €	120 €	75,00 €	60,00 €	45,00 €

* sous réserve de ne pas être salarié de la fédération, de la Direction Technique Nationale ou sous contrat de mission avec la Fédération.

* par jour d'épreuves sur lesquelles l'officiel est missionné et par jour de classification

3. Proposition d'évolution du forfait applicable pour les arbitres internationaux

Le BE a validé à l'unanimité les forfaits suivants applicables aux arbitres internationaux :

DÉPLACEMENTS INTERNATIONAUX (hors déplacements pour une formation) :

- max. 600€ par personne et par an pour les déplacements
- remboursement des frais d'hébergement et de restauration sur la base des tarifs fédéraux en vigueur

FORMATIONS À L'INTERNATIONAL :

- max. 400€ par personne et par an pour les déplacements
- remboursement des frais d'hébergement et de restauration sur la base des tarifs fédéraux en vigueur

Forfait de déplacement pour	2021	2022
Prestation d'Officiel	max. 500 € / Officiel pour 27 pers. Soit un total de : 13 500€	max. 600 € / Officiel pour 27 pers. Soit un total de : 16 200€
Formation	Pas de prise en charge	max. 400 € / Officiel pour 6 pers. Soit un total de : 2 400 €

4. Calendrier des épreuves nationales : nouvelles dates

Le BE a validé à l'unanimité les dates suivantes du calendrier des épreuves nationales :

- D1 duathlon : le 28 août 2022 à Mont Saint Aignan (76)
- D3 triathlon (zone Centre Ouest) : le 12 juin 2022 à Brionne (27)

Le Président GOSSE clôture la séance et remercie les membres du Bureau Exécutif pour leur participation.

Cédric GOSSE
Président

Didier SERRANO
Secrétaire Général